

## MedinCell et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont remplacé un covenant financier de leur contrat de prêt pour une meilleure cohérence avec le modèle économique de la société

Euronext : MEDCL · Montpellier - France · 3 octobre 2023 · 18h00 (CEST)

---

- La BEI a accordé à MedinCell une ligne de crédit de 40 M€ en novembre 2022, entièrement encaissée depuis juillet 2023 après la réalisation de toutes les conditions spécifiées dans l'accord
  - Après avoir convenu qu'un des engagements financiers de leur accord n'était plus adapté à MedinCell, les deux partenaires ont décidé de le remplacer par une clause financière plus cohérente avec le modèle économique de la Société, qui a pris effet le 28 septembre 2023
- 

### Nouvelle clause financière

MedinCell et la BEI ont signé un avenant à l'accord de prêt qui remplace l'ancienne clause financière par une nouvelle dans laquelle la Société s'engage (i) à disposer en permanence d'au moins 8 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, et (ii) à avoir au moins un an de visibilité financière dans son scénario de base de prévision de trésorerie. En cas de défaut, la Société disposerait d'un délai de 30 jours pour remédier à la situation. Passé ce délai, la BEI aurait le droit de demander le remboursement anticipé partiel ou total du prêt existant. La Société indique que, selon ses prévisions de trésorerie de base actuelles, l'engagement devrait être respecté pendant l'exercice en cours et au-delà. Ces prévisions n'incluent pas les revenus potentiels issus de nouveaux contrats de service ou d'accords de licence.

### Pour rappel, ancienne clause financière

La clause financière de l'accord qui a été supprimée précisait que la somme « trésorerie plus capitaux propres » devait être supérieure à 1 euro. Si cette clause n'était pas respectée, la BEI avait le droit de demander un remboursement anticipé partiel ou total du prêt existant. Compte tenu des spécificités de son activité, MedinCell ne respectait pas cet engagement au 31 mars 2023, date de clôture du dernier exercice. Le 12 juin 2023, la Société avait obtenu une dérogation de la BEI, par laquelle elle renonçait à son droit de demander le remboursement anticipé partiel ou total du prêt. Les deux parties avaient également décidé à ce moment-là de revoir l'accord pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Tous les détails du contrat de prêt sont [disponibles ici](#)

---

### A propos de MedinCell

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade commercial qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent notamment à garantir l'observance des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des traitements, et à en diminuer l'empreinte environnementale. Ils associent des principes actifs déjà connus et commercialisés à notre technologie propriétaire BEPO® qui permet de contrôler la délivrance d'un médicament à dose thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement issu de la technologie BEPO, destiné au traitement de la schizophrénie et approuvé par la FDA en avril 2023, est désormais distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY™ (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom SteadyTeq™).

Nous collaborons avec des sociétés pharmaceutiques et des fondations de premier plan pour améliorer la santé dans le monde grâce à de nouvelles options thérapeutiques. Basée à Montpellier, MedinCell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

*UZEDY™ et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals*

---

### Contacts

**David Heuzé - Head of Communications**  
david.heuze@medincell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

**Investors Relations France**  
**Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier**  
medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

**Media Relations**  
**Nicolas Mérigeau**  
medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

**US Financial & IR Strategy**  
**Grace Kim**  
grace.kim@medincell.com / +1 (646) 991-4023

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.